Motions - Résolutions

Motion d'orientation générale

Réunie en Assemblée Générale le 27 mars 2010, l'AFPEP-SNPP confie au Conseil d'Administration et au Bureau le soin de mettre en œuvre les orientations suivantes :

1. défendre en son nom propre la conception de la psychiatrie, telle qu'elle a été élaborée par ses instances, en tant que discipline, dans ses différents modes d'exercice, et dans l'exercice privé en particulier ;

2. soutenir, en évitant qu'elle soit dénaturée, la place de la psychiatrie privée dans l'organisation des soins prévue par la loi HPST ;

3. préserver l'accès aux soins pour tous :

- en refusant le désengagement actuel de la solidarité nationale par l'assurance maladie au profit d'un système assurantiel à but lucratif,
- en maintenant une démographie apte à répondre à la demande de soins ;

4. sauvegarder le système conventionnel collectif avec l'assurance maladie, dans le respect de ses partenaires ;

5. refuser toute forme de conventionnement individuel ;

6. assurer des conditions d'exercice intellectuelles et matérielles garantissant des soins de qualité : indépendance professionnelle, confidentialité, acte unique significativement revalorisé, retour à l'accès direct spécifique ;

7. maintenir la formation continue sous l'égide et la responsabilité des psychiatres eux-mêmes ;

8. exiger de la centrale syndicale, chargée de relayer les revendications des psychiatres dans la négociation conventionnelle, un renversement des priorités, à savoir une priorité absolue donnée à l'exercice clinique et à la revalorisation des honoraires opposables, c'est-à-dire le CNPsy, avant tout autre point de l'ordre du jour des dites négociations ;

9. développer le travail intersyndical au sein du Conseil d'Action Syndical de la Psychiatrie ;

10. poursuivre l'élaboration inter associative au sein de la Fédération Française de Psychiatrie et, dans sa dimension internationale, au sein de l'Association Mondiale de Psychiatrie (WPA) pour promouvoir la psychiatrie de la personne ;

11. soutenir la Charte des 39 ci-dessous ;

12. concrétiser l'implication des psychiatres d'exercice privé dans la formation des étudiants en psychiatrie, en collaboration avec l'Association Française Fédérative des Etudiants en Psychiatrie.

Motion adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Motion de soutien à la Charte des 39

Le collectif des 39 contre la nuit sécuritaire a adopté une charte incluant tous les professionnels et les modes d'exercice de la psychiatrie (voir ci-dessous).
L'AFPEP-SNPP dont certains membres ont participé à son écriture soutient ce texte qui participe à la défense de la discipline de plus en plus malmenée tant du point de vue scientifique que des conditions de la pratique.

CHARTE DU COLLECTIF DES 39 contre la Nuit Sécuritaire

La folie n'est concevable qu'irréductiblement liée à la condition humaine.
Contrairement à la maladie somatique, il existe une modalité particulière de souffrance psychique liée à certains modes de structuration subjective. Elle ne relève pas d'une causalité linéaire mais d'un déterminisme pluri factoriel marqué du sceau de la complexité.
Détachés des idéologies marquées du pragmatisme, l'art et les techniques psychiatriques prennent en compte la personne dans son ensemble : il s'agit de soigner quelqu'un et non une maladie.
Engagée dans la réalité sociale, la psychiatrie se doit éthiquement de préserver la singularité et l'originalité des personnes qui se confient à elles ou lui sont confiées ; elle ne se conçoit qu'en relation avec les patients, leurs familles mais aussi avec les acteurs du social et du champ médico-social et prône par conséquent une politique psychiatrique inscrite dans la communauté.
Nous, soignants en psychiatrie affirmons que :
• Notre engagement thérapeutique tient d'abord à la considération de la vulnérabilité et de la créativité des patients ; il doit par ailleurs nous conduire à promouvoir tous les lieux nécessaires à une hospitalité pour la folie qui constitue l'enjeu de notre travail : dans l'hospitalisation, comme dans les lieux ambulatoires qui doivent mettre l'accueil au cœur de leur projet.
• La dimension relationnelle est au cœur de tout processus de prévention et de soins.
• Les valeurs républicaines de liberté, égalité et de fraternité sont le socle constitutif de toute pratique.
Aussi refusons-nous avec force :
• L'abandon des patients renvoyés à la rue ou à la prison.
• L'idéologie sécuritaire qui stigmatise, contient, isole et maltraite les plus démunis des citoyens.
• Toute modification ou interprétation des lois qui confirmerait la ségrégation et la stigmatisation des patients en les assujettissant à des lois spécifiques et aggraverait la tendance à l'enfermement.
• L'idéologie falsificatrice qui ferait croire que soigner sous la contrainte dans la cité serait une avancée pour les patients ou leur famille.
• L'imposture des protocoles standardisés pseudo scientifiques déniant la singularité de chaque acte, de chaque projet soignant, de chaque patient.
• La mainmise de l'appareil technico gestionnaire tentant d'annihiler, de nier et d'écraser la dimension créative et inventive de tout processus de soin.
Aussi soutenons-nous toute pratique qu'elle soit publique en accord avec les acquis du secteur, libérale conventionnée ou associative, garantissant en particulier la continuité des soins et prônant l'attachement à des valeurs fondamentales telles que : respect du secret professionnel, engagement relationnel, indépendance professionnelle, respect de l'intimité du patient.
Nous défendrons un enseignement reposant en particulier sur la psychopathologie, et nécessitant la réintroduction de formations spécifiques désarrimées de la logique, du cadre théorique et des intérêts hospitalo-universitaires actuels autant que de l'emprise des laboratoires pharmaceutiques et ceci pour tous les professionnels de la psychiatrie.
Avec et pour ces valeurs nous continuerons à dénoncer toutes les dérives politiques, techniques, gestionnaires et sociales qui enfermeraient peu à peu les patients dans un carcan déshumanisant.
Nous affirmons que ce combat est essentiel pour que la psychiatrie ne bascule pas dans la barbarie où rejeter et punir ferait disparaître les pratiques accueillantes de soins désaliénistes.

Résolution concernant les supports de communication

Il est décidé, à l'unanimité, de poursuivre sur le mode actuel : 2 BIPP par année et la newsletter *Caractères* à un rythme soutenu.

Cotisation 2011

Il est décidé d'augmenter de 10 € les cotisations pleines au titre de l'année 2011.

Le tarif sera ainsi de :
- Etudiants, internes, 1re, 2e et 3e année d'exercice : 170 euros
- 4e année d'exercice et au-delà : 340 euros
- Membres associés, membres de soutien à l'AFPEP : 115 euros
- Membres honoraires, et retraités : 210 euros

Adopté à une forte majorité.